

Département
de
SEINE-ET-MARNE

Arrondissement
de
PROVINS

Canton
de
FONTENAY-TRÉSIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

Mairie de Bernay-Vilbert

L'an deux mil vingt et un,
Le 13 septembre à 20h00,
Le conseil municipal de la commune de Bernay-Vilbert s'est réuni en mairie de Bernay pour une séance ordinaire et après convocation légale sous la présidence d'Éric HERVÉ Maire

Étaient présents :

Sandrine RENÉ, Frédérick CARREIRA, Philippe SPITZ adjoints au maire, Géraldine MIRAT, Nathalie LAILLE , Kévin CHAUVIER, Catherine GNIEWEK, Louis JACKSON, Patrice LEGRAND, Salvatore GIOTTI.

PV2107

Absent(s) excusé(s) :

Amélie BROCCQ qui a donné procuration à Frédérick CARREIRA

Marie-Renée HEYDEN qui a donné procuration à Kévin CHAUVIER

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Kévin CHAUVIER

DCM2143

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOPTE** le procès-verbal de la séance du 21 juin 2021, tel qu'annexé à la présente délibération.

DCM2144

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

VU la délibération n° 84/2020 du conseil communautaire du Val Briard du 21 juillet 2020 portant sur l'étude de gouvernance préalable à la prise de compétence qui a été menée par la Communauté de Communes du Val Briard et dont les conclusions ont fait l'objet d'une approbation par le Conseil communautaire ;

VU la délibération n° 84/2020 du conseil communautaire du Val Briard du 21 juillet 2020 autorisant la Présidente à démarrer la phase 4 de l'étude de gouvernance ainsi que les schémas d'alimentation en eau potable et assainissement à l'échelle intercommunale ;

VU la délibération n°84/2021 du conseil communautaire du Val Briard du 24 juin 2021 sollicitant les communes et syndicats pour qu'ils lui délèguent la réalisation de l'étude de Schémas Directeurs d'Assainissement et d'Alimentation en Eau Potable ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes du Val Briard exercera de plein droit, au lieu et place des communes et syndicats, la compétence Eau et Assainissement au 1er janvier 2026 au plus tard ;

CONSIDERANT la nécessité d'acquérir une connaissance détaillée du patrimoine et du fonctionnement des différents services d'eau et d'assainissement, y compris eaux pluviales urbaines, actuels au sein de la Communauté de Communes du Val Briard pour permettre un exercice des compétences efficient ;

CONSIDERANT la nécessité de disposer d'outils de mesure, de planification et de programmation des investissements en lien avec le futur exercice des compétences eau et assainissement par la Communauté de Communes du Val Briard ;

CONSIDERANT la proposition formulée par la Communauté de Communes du Val Briard de porter une étude globale de Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement pour le compte des communes et syndicats au titre de la préparation à la prise de compétence eau et assainissement, en perspective de l'obligation législative du transfert de compétences à l'horizon 2026 ;

CONSIDERANT le courrier du Conseil Départemental de Seine-et-Marne du 06 mai 2021 relevant l'absence de compétence actuelle de la Communauté de communes en matière d'assainissement et d'eau potable, nécessitant de fait que les communes et syndicats lui délèguent en amont leur maîtrise d'ouvrage ;

CONSIDERANT la requête complémentaire du Conseil Départemental de Seine-et-Marne, postérieure à la délibération du 24 juin 2021, de solliciter les communes et syndicats afin qu'ils statuent en termes identiques et incluent les eaux pluviales urbaines ;
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (syndical)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la délibération n°84/2021 du 24 juin 2021 de la Communauté de Communes du Val Briard visant à solliciter les communes membres et syndicats afin qu'ils lui délèguent la réalisation pour son compte et sur son périmètre administratif, la réalisation de l'étude de Schémas Directeurs d'Assainissement et d'Alimentation en Eau Potable, compte tenu de son importance dans la structuration du futur service d'eau et d'assainissement intercommunal.

Cette étude est financée en intégralité par la Communauté de Communes du Val Briard qui bénéficie de l'attribution de subventions par l'Agence de l'Eau et par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne.

Séance levée à 21 h 30

DÉLIBÉRATIONS DU 21 JUIN 2021

- 1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 JUIN 2021 - DCM2143**
- 2- DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL BRIARD POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET D'UN SCHÉMA DIRECTEUR EN EAU POTABLE - DCM2144**

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENT(S)	ABSENT(S)	PROCURATION A
E. HERVE			
S. RENE			
F. CARREIRA			
P. SPITZ			
G. MIRAT			
A. BROCCQ		X	F. CARREIRA
N. LAILLE			
M. HEYDEN		X	K. CHAUVIER
K. CHAUVIER			
C. GNIEWEK			
L. JACKSON			
P. LEGRAND			
S. GIOTTI			